Prêts aux petites entreprises—Loi

rions pas avec des déficits qui signifient la catastrophe pour la petite entreprise et les particuliers.

Le fléau de l'inflation est une autre façon dont le gouvernement a nui à la petite entreprise du Canada. Il ne fait absolument aucun doute que le gouvernement est à l'origine même de l'inflation. En ce moment, le gouvernement du Canada s'empare de 50 p. 100 de nos revenus qu'il perçoit sous forme de taxes municipales et de permis qu'il octroie, sous forme de taxes de ventes et autres taxes provinciales et sous forme de l'impôt fédéral. Je suis d'accord avec le député de York-Peel (M. Stevens) quand il affirme qu'un esclave, c'est simplement une personne qu'on impose à 100 p. 100. Dans ce cas, on peut considérer les Canadiens comme étant au moins des demi-esclaves et c'est au gouvernement qu'il faut en imputer la faute. Tout cela pour dire que 50 p. 100 de nos revenus se retrouvent entre les mains d'autres personnes qui prennent les décisions sur la façon dont dépenser cet argent. C'est ce qui ne me plaît pas. Le parti progressiste conservateur croit qu'il vaut mieux laisser l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire dans la poche des millions de Canadiens dont les décisions individuelles auront des résultats de loin supérieurs, au lieu de confier des sommes aussi importantes au cabinet fédéral qui regroupe une trentaine de personnes, et à une bureaucratie qui ne rend compte à personne. Cette situation ne me plaît pas, monsieur l'Orateur. Je n'accepte pas que plus de la moitié de mon revenu soit dépensé comme l'entendent d'autres personnes. Qu'on me laisse cet argent, monsieur l'Orateur, et je prendrai les décisions qui s'imposent. Si tous les députés procédaient de la sorte, le système se révélerait de loin plus efficace.

M. Taylor: Bravo! C'est cela la démocratie.

M. Riis: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) voudrait-il répondre à une question?

L'Orateur suppléant (M. Deans): Le député accepte-t-il que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) lui pose une question?

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, j'ai tant de reproches à faire au gouvernement que j'accepterai sa question avec grand plaisir à la fin de mon discours s'il me reste du temps au bout de mes 40 minutes, ce dont je doute car je pourrais continuer pendant quatre ou cinq jours.

De toute évidence, les Canadiens ont un choix idéologique à faire. S'ils votaient pour le parti NPD, le gouvernement se retrouverait avec énormément de moyens et de pouvoirs entre les mains.

Mme Mitchell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Thacker: Et si les citoyens veulent avoir un gouvernement...

L'Orateur suppléant (M. Deans): L'honorable représentante de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell) a-t-elle une question à poser?

Mme Mitchell: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer au député . . .

Des voix: Non!

Mme Mitchell: Mon rappel au Règlement . . .

Une voix: Quel rappel au Règlement?

L'Orateur suppléant (M. Deans): Je ferai remarquer à l'honorable représentante qu'elle peut invoquer le Règlement pour poser une question, mais si c'est pour signaler quelque chose, il s'agit d'une question de point de vue et non pas d'une question de règlement.

Des voix: Bravo!

Mme Mitchell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député qui représente le Parti conservateur dans tout ce qu'il a de plus conservateur ne cesse de parler du parti NPD. La présidence pourrait-elle lui expliquer qu'il s'agit du Nouveau parti démocratique et non du parti du Nouveau parti démocratique.

L'Orateur suppléant (M. Deans): Je comprends que cela agace la Chambre. On l'a déjà signalé plusieurs fois. J'attire l'attention de tous les députés sur le fait qu'on doit dire le NPD. Bien sûr, la lettre «p» signifie parti.

M. Thacker: Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir la parole encore une fois. On finit par s'habituer à ces interpellations du NPD.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Le «P» représente toutes sortes de choses. Nous avons tous notre opinion sur le sens qu'il faut donner à celui du NPD.

Comme je le disais avant d'être interrompu, chaque vote accordé au NPD est un vote obligeant les Canadiens moyens à payer encore plus d'impôts. La façon dont le produit de ces impôts va être dépensé est décidée par un cabinet et par une administration. Le parti libéral vole toujours ses thèmes au NPD. Il est clair qu'un vote en faveur du gouvernement libéral aura les mêmes résultats.

Seul un vote en faveur du parti conservateur, et seules les petites entreprises et les personnes qui commencent à comprendre que cela va donner un véritable choix, et les gens vont revenir en masse à notre parti.

M. Taylor: Le socialisme à la PET, c'est la même chose que le socialisme à la NPD. Seul le sigle est différent.

M. Thacker: Suivant les principes économiques du gouvernement et du NPD, tous les chemins vont certainement mener à Ottawa. On l'a vu dans le secteur pétrolier, avec le Programme énergétique national, qui est le bouquet de cette politique. Avant le PEN, les gens qui avaient créé des sociétés pouvaient aller forer un puits si la prospection sismique en indiquait l'intérêt. Ils pouvaient déduire le prix de ce puits des profits à en tirer. C'était alors le calcul auquel les entreprises se livraient. Mais la politique du PEN a tout changé. Il faut d'abord que les sociétés pétrolières commencent par venir à Ottawa, qu'elles demandent à l'administration d'approuver l'endroit où elles obtiendront la concession, celui où elles foreront le puits. Même si les résultats des recherches sismiques indiquent qu'il faudrait forer au point A, quand l'administration décide que ce sera au point B, il faudra que ce soit au point B. Les bureaucrates décideront également si une entreprise a droit à une subvention en fonction de divers facteurs dont l'un sera la mesure dans laquelle elle appartient à des Canadiens. Les gens doivent d'abord se présenter à Ottawa pour faire approuver leur demande. Les compagnies doivent maintenant fonctionner de cette façon. Lorsqu'elles veulent obtenir une subvention du MEER, elles doivent recevoir l'approbation d'Ottawa. C'est une décision prise par le